



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1118-2023, 1119-2023 ET 1121-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1111-01-2023 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENT 1111-2022 SUR LES NUISANCES**
- **RÈGLEMENT 1128-2023 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BROMONT**
- **RÈGLEMENT 1129-2023 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES COMMERCES**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 8^e jour de mars 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques